



## NOTE DE SERVICE

**Objet** : Concours d'admission à l'Ecole des Sous-officiers de la Gendarmerie nationale, session 2022.

**Références** :- Arrêté ministériel n° 004151/MFA/DIRCEL du 07/03/2022 ;  
:- Instruction n° 4325/MFA/DIRCEL du 20/10/2008 ;  
:- Instruction n° 3010/MFA/DIRCEL du 17/12/2010.

**Annexe** : Liste des spécialités à recruter.

Il est ouvert, au titre de l'année 2022, un recrutement par voie de concours et de cooptation d'élèves-gendarmes devant constituer la 54<sup>ème</sup> promotion de l'école des sous-officiers de la gendarmerie nationale.

Le concours est ouvert aux jeunes Sénégalais des deux sexes ayant accompli au moins, partiellement ou totalement le service militaire actif ainsi qu'aux candidats qui, n'ayant pas accompli le service actif, ont une qualification professionnelle avérée dans un domaine technique et en fonction des besoins exprimés par le haut commandement.

Le concours se déroulera à partir de juin 2022 suivant un calendrier fixé par le Haut commandement de la gendarmerie nationale.

Parmi les postes budgétaires mis en compétition, cent quatre-vingt-dix (190) sont réservés aux spécialistes titulaires d'un diplôme d'état. La liste des spécialités à recruter figure en annexe.

Le dépôt des candidatures se fera en ligne via le site de recrutement accessible à l'adresse suivante : [esogn.gendarmerie.sn](http://esogn.gendarmerie.sn). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 31 mai 2022.

La présente note de service a pour but d'abord de définir les conditions à remplir par les candidats à l'emploi d'élève – gendarme, ensuite de fixer la composition du dossier de candidature et enfin de décrire le déroulement des épreuves.

### I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ Être de nationalité sénégalaise ;
- ✓ Être titulaire au moins du brevet de fin d'études moyennes (BFEM) pour les candidats militaires ;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme d'Etat de spécialité post BFEM pour les candidats civils spécialistes ;
- ✓ Être âgé(e) de dix-huit (18) ans au moins et trente (30) ans au plus pour les militaires, et de vingt-huit (28) ans au plus pour les candidats civils au 31 janvier 2022 ;
- ✓ Être célibataire sans enfant ;

- ✓ Avoir accompli toute la durée légale du service pour les militaires libérés ou au moins dix-huit (18) mois de service au 30 avril 2022 pour les candidats en activité ;
- ✓ Présenter le profil médical, l'aptitude physique et les exigences particulières définies par l'article 7 de l'instruction ministérielle n° 3013/MFA/DIR.CEL du 17 décembre 2010 ;
- ✓ Mesurer 1m 70 au moins pour les garçons et 1m 60 au moins pour les filles ;
- ✓ Ne pas être titulaire d'une pension d'invalidité ou ne pas être en instance de présentation devant la commission de réforme ;
- ✓ S'acquitter du montant des frais d'inscription (5000 F CFA) à verser à la CBAO contre remise d'une quittance.

## **II. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Pour la composition du dossier de candidature, il y'a des dispositions communes et des dispositions particulières.

### **Dispositions communes :**

- Une (01) demande manuscrite adressée au Ministre des Forces armées ;
- Un (01) extrait de naissance ou la copie de la carte nationale d'identité certifiée conforme ;
- Une (01) copie certifiée conforme du brevet de fin d'études moyennes (ou tout autre diplôme universitaire) ;
- Un (01) certificat de visite médicale attestant de l'aptitude physique du candidat, délivré par un médecin militaire ;
- Un (01) extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille (5000) francs CFA dans le compte n°01201036156665101/95 CBAO du centre administratif de la Gendarmerie nationale.

### **Dispositions particulières :**

#### **a) Militaires en activité**

- Un (01) certificat de présence au corps ;
- Un (01) relevé des notes ;
- Un (01) relevé des punitions ;
- Un (01) état signalétique et des services.

La demande manuscrite des militaires en activité est revêtue des avis motivés des chefs hiérarchiques.

#### **b) Militaires libérés**

- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de bonne conduite ;
- Un (01) état signalétique et des services.

#### **c) Civils spécialistes**

- Un (01) certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un (01) certificat de bonne vie et mœurs ;
- Un (01) certificat de célibat pour les candidats féminins ;
- Un (01) curriculum vitae certifié sincère, daté et signé ;
- Une (01) copie certifiée conforme du brevet professionnel de spécialité (post BFEM).

#### d) Gendarmes auxiliaires candidats à la cooptation

Les gendarmes auxiliaires candidats à la cooptation doivent remplir, outre les dispositions énumérées ci-dessus, les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle ou technique délivré par une formation militaire ou une attestation signée par Monsieur le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale ;
- Être en activité au moment du concours ou être libéré au cours des six (06) derniers mois précédant le concours ;
- Avoir pratiqué sa spécialité dans une formation pendant au moins six (6) mois ;
- Être bien noté.

Le dossier doit être transmis par l'autorité hiérarchique qui doit y émettre un avis favorable.

Les gendarmes-auxiliaires ayant constitué et déposé un dossier de cooptation subissent les tests de présélection et de sélection dans les mêmes conditions que les autres candidats. Les dossiers de cooptation ne sont instruits qu'à l'issue de ces tests et en fonction des besoins en personnels techniques qualifiés.

Pour tout renseignement s'adresser à la Division Admission Mobilisation (téléphone : 33.823.64.13). Horaires : de 07 heures 30 minutes à 18 heures les jours ouvrables.

L'enquête de moralité sera faite uniquement pour les candidats admis à l'école par les brigades territoriales du lieu de résidence.

Toute fraude constatée dans la constitution du dossier fera l'objet de poursuites judiciaires.

### **III. DEROULEMENT DES EPREUVES**

**Le concours comporte trois phases :**

- **La présélection** (Phase 1) : elle comprend des épreuves physiques, une visite médicale pour l'ensemble des candidats, des épreuves écrites et une épreuve professionnelle pour les spécialistes.
- **La sélection** (Phase 2) : les candidats retenus à l'issue de la phase de présélection peuvent être soumis à des tests de sélection (psychotechniques) comprenant :
  - Une batterie d'aptitude composée de 5 tests (matrix, tests d'attention, de mémoire, d'observation, et de consignes) ;
  - Une batterie de connaissances composée de 3 tests (connaissances en français, en mathématiques, en culture générale) ;
  - Un entretien.

Pour la sélection finale, des points de bonification seront accordés à chaque candidat ainsi qu'il suit :

<b>GRADE OU RÉCOMPENSE</b>	
Brigadier-chef ou caporal-chef	15 points
Brigadier ou caporal	10 points
Décoration, Citation ou Témoignage au niveau ministériel	10 points
<b>DIPLÔMES CIVILS</b>	
B.E.P.C., D.F.E.M. ou B.F.E.M.	15 points
C.A.P., BAC ou diplôme supérieur	20 points

Ces bonifications s'ajoutent au total des points obtenus aux épreuves écrites de présélection du concours et sont prises en considération pour l'établissement du total général des points et du classement final.

➤ **L'enquête** (Phase 3) : sur la moralité, la conduite et les antécédents judiciaires du candidat.

Tout candidat peut être éliminé dans chacune de ces phases.

Pendant la durée des épreuves de présélection et de sélection, la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) en cours de validité et de la convocation, est exigée.

**DESTINATAIRES**

- Diffusion « G »

**Copie**

- Monsieur le Ministre des Forces armées (ATCR)
- CEMGA (pour info)
- Cdt BNSP (pour info)

**ARCHIVES**

Le général de division Moussa FALL,  
Haut commandant de la gendarmerie nationale  
et directeur de la justice militaire

